

## Guide des enseignements dans la Licence de droit 2021-2022

# Matières obligatoires

COURS DE SEPTEMBRE À DECEMBRE	COURS DE JANVIER À AVRIL
<p style="text-align: center;"><b><u>Droit constitutionnel 1</u></b></p> <p><b>Public : L1</b> TD : oui, obligatoire</p> <p><i>Le cours de droit constitutionnel a pour objet principal l'étude de l'organisation et des enjeux du pouvoir politique dans l'Etat, au travers des différents mécanismes institutionnels et juridiques, tels qu'ils résultent du cadre constitutionnel. Le programme du semestre 1 s'attache aux fondamentaux du droit constitutionnel général (théorie générale de l'Etat ; Constitution ; séparation des pouvoirs ; typologie des régimes politiques ; enjeux de la participation des citoyens au pouvoir et démocratie ; hiérarchie des normes ; justice constitutionnelle ; contrôle de constitutionnalité).</i></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Introduction générale au droit</u></b></p> <p><b>Public : L1</b> TD : oui, obligatoire</p> <p><i>Le cours d'introduction générale au droit a vocation à donner aux étudiants une première vue sur cet objet nouveau d'étude qu'est pour eux le droit, de sorte qu'ils puissent ensuite le parcourir avec de solides repères. A cette fin, sont abordées dans ce cours la question de la définition de la règle de droit, celle de son application par le juge et le rôle qu'y tient la preuve des faits ; également, les diverses sources du droit sont explorées, la hiérarchie des normes entre elles est expliquée tout comme leurs conflits dans le temps. Chemin faisant, l'idée est que l'étudiant puisse acquérir les connaissances essentielles au bon déroulement de son cursus ultérieur, et spécialement qu'il commence à maîtriser avec rigueur le vocabulaire juridique.</i></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Introduction historique au droit</u></b></p> <p><b>Public : L1</b></p>	<p style="text-align: center;"><b><u>Droit constitutionnel 2</u></b></p> <p><b>Public : L1</b> TD : oui, <b>à choisir pour intégrer un Master de Droit public</b></p> <p><i>Le cours de droit constitutionnel a pour objet principal l'étude de l'organisation et des enjeux du pouvoir politique dans l'Etat, au travers des différents mécanismes institutionnels et juridiques, tels qu'ils résultent du cadre constitutionnel. Le programme du semestre 2 traite exclusivement du droit constitutionnel de la 5e République (description des principales institutions et leur analyse critique ; nature du régime politique et compréhension des enjeux qui le sous-tendent ; justice constitutionnelle et son évolution depuis 1958).</i></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Droit de la famille</u></b></p> <p><b>Public : L1</b> TD : oui, <b>à choisir pour intégrer le master de droit privé</b></p> <p><i>Le présent cours a pour objet d'exposer l'organisation du droit de la famille selon une approche visant à s'intéresser d'abord au couple, et plus exactement aux relations au sein du couple (mariage, pacs, concubinage, séparation, divorce...) puis en étudiant les relations de ce couple avec l'enfant (filiation, autorité parentale...).</i></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Histoire des institutions</u></b></p> <p><b>Public : L1</b> TD : oui</p> <p><i>Le cours d'Histoire des institutions en L1 droit est le premier volet d'un triptyque d'un grand cours d'Histoire constitutionnelle et politique de la France de 1789 à 1946 enseigné durant les trois années de licence de droit. Le cours d'Histoire des institutions porte sur la période 1789-1814</i></p>

TD : oui, obligatoire

*Le cours d'introduction historique au droit, a pour objectif de montrer que le droit n'est pas une construction abstraite mais qu'il est le produit d'une évolution : chaque époque ayant apporté des éléments à la construction du droit. Le cours revient donc sur les origines du droit pour comprendre comment s'est construit le droit moderne scindé entre droit public et droit privé. On envisagera alors l'étude des notions d'Etat, de souveraineté, de constitution ainsi que des notions de droit privé avec des droits nationaux dont les particularismes se sont affirmés puis cristallisés dans le grand mouvement de codification qui fera naître le monde juridique actuel. Ce cours est une source de réflexion qui permettra aux étudiants de mieux comprendre le droit positif. Les TD permettront aux étudiants d'approfondir certaines notions et de travailler sur les deux grands exercices : le commentaire de texte et la dissertation.*

(Angers)

*Ce cours s'attache à décrire la manière dont le Droit acquiert sa fonction, sa place et son autorité au cours du temps, dont se mettent en place ses sources (coutume, loi, jurisprudence, doctrine ...) et dont il devient progressivement un champ de réflexion et un système autonome, notamment distinct de la religion. L'histoire du Droit ainsi considérée connaît des évolutions, des mutations, dont le cours présente à la fois les cadres et les caractéristiques selon une progression chronologique. Le cours d'introduction historique au Droit présente les origines, les développements et l'évolution du Droit depuis le berceau romain dont nous héritons jusqu'à la Révolution française.*

(Cholet)

### **Institutions juridictionnelles**

**Public : L1**

TD : non

*Le cours d'institutions juridictionnelles livre un panorama complet de la justice française, dans ses principes, son organisation, son fonctionnement et ses acteurs.*

### **Science politique 1**

**Public : L1**

TD : non

*Ce cours vise à faire découvrir les questions centrales de la Science politique : Qu'est-ce que le pouvoir, comment s'exerce-t-il et d'où tire-t-il sa légitimité ? Quelle est l'histoire de l'Etat*

*(Révolution, Consulat et Empire). Il est suivi tout d'abord d'un cours d'Histoire constitutionnelle qui porte sur la période 1814-1851 (Restauration, Monarchie de Juillet, Deuxième République) destiné en priorité aux étudiants de L2 droit. Il est suivi enfin d'un cours d'Histoire du droit constitutionnel et du droit administratif qui porte sur la période 1852-1946 (Second Empire, Troisième République, État français, Libération et installation de la Quatrième République) destiné en priorité aux étudiants de L3 droit. Chaque cours peut être choisi indépendamment des deux autres cours.*

### **Institutions administratives**

**Public : L1**

TD : non

*Ce cours a pour objet l'étude des institutions administratives françaises. Il s'agit ainsi d'analyser la manière dont le pouvoir administratif est susceptible d'être réparti et de distinguer, s'agissant de l'organisation administrative française actuelle, l'administration d'Etat (administration centrale / administration territoriale) et l'administration territoriale décentralisée (communes / départements / régions).*

### **Science politique 2**

**Public : L1**

TD : non

*Ce cours prolonge celui de la période 1 en abordant des thématiques historiques et sociologiques plus empiriques : il porte sur l'étude des régimes totalitaires et autoritaires, sur l'analyse de l'histoire des partis politiques, de leurs fonctions et des clivages qui les opposent, et enfin sur la question du vote, de l'abstention et des modèles explicatifs du comportement électoral des électeurs.*

### **Droit administratif 2**

**Public : L2**

TD : oui, à choisir pour intégrer un Master de Droit public ou se présenter à des concours administratifs

*Ce cours vise à approfondir, de manière sans doute plus appliquée, l'approche de la discipline. Seront évoqués les contrats de l'Administration et les actions contentieuses pouvant être introduites à l'encontre de l'Administration, tant en légalité qu'en responsabilité.*

(Angers)

moderne, quelles sont ses caractéristiques ainsi que son rapport au nationalisme ? Enfin, il s'agira d'entamer l'étude des grands types de régime en évoquant la démocratie, ses définitions, les débats à son propos et les types de citoyenneté qui s'y développent.

### Droit administratif 1

Public : L2

TD : oui, obligatoire

Ce cours vise à l'acquisition des notions fondamentales du droit administratif français. Sont notamment étudiées les sources du droit administratif et leur hiérarchisation ainsi que les notions essentielles que sont le service public et la police administrative. Enfin, est évoqué le moyen d'action propre à l'Administration qu'est l'acte administratif unilatéral.

(Angers)

Ce cours vise à s'initier au droit administratif par une introduction générale et en abordant la question des sources (la légalité administrative), le contrôle juridictionnel de l'administration et la responsabilité de l'administration.

(Cholet)

### Droit des obligations, la responsabilité civile

Public : L2

TD : oui, obligatoire

La responsabilité civile extracontractuelle étudie les conséquences juridiques qui sont attachées à un événement intéressant l'homme, soit par sa faute, soit par son activité, soit à raison de son activité ou de sa fonction. Ainsi, la victime pourra solliciter l'indemnisation de son préjudice auprès de celui qui est identifié comme devant supporter les conséquences pécuniaires du dommage subi. Le cours aborde les différents régimes de responsabilité extracontractuelle : la responsabilité pour faute, la responsabilité du fait des choses, du fait d'autrui, le régime de responsabilité du fait des produits défectueux ou encore celui lié aux accidents de la circulation.

### Finances publiques

Public : L2

TD : non

Le cours a pour objet l'étude des ressources, des charges et des comptes des administrations publiques (Etat, collectivités territoriales et organismes de sécurité sociale). Il s'agit notamment d'étudier les règles qui régissent l'élaboration des budgets publics ainsi que celles qui permettent concrètement la description et

### Droit des obligations, le contrat

Public : L2

TD : oui, à choisir pour intégrer le master de droit privé ou de droit des affaires

Le cours a pour objet l'étude du droit commun des contrats de sa formation à son exécution. Il met également l'accent sur les grands principes qui guident le contrat (liberté contractuelle, bonne foi, force obligatoire). Ce cours permet aux étudiants d'acquérir des bases solides en droit des contrats et il constitue un prérequis indispensable pour le suivi de nombreuses disciplines du droit privé (régime des obligations, droit des contrats spéciaux, droit des sociétés...).

### Droit pénal général

Public : L2

TD : oui, à choisir pour intégrer le master de droit privé ou de droit des affaires

Le cours de droit pénal général permet de familiariser les étudiants avec les sources du droit pénal. Il a également pour objet l'étude des éléments constitutifs de l'infraction (élément légal, élément matériel et élément moral). Le cours aborde également les conditions d'engagement de la responsabilité pénale et les grands principes de l'action pénale.

### Droit fiscal

Public : L2

TD : non

Ce cours a pour objet l'étude de la notion d'impôt et des règles applicables à l'imposition de l'activité économique des particuliers et des entreprises.

### Droit de l'Union européenne

Public : L3

TD : oui, à choisir si l'étudiant pour intégrer un Master de Droit public

Ce cours a pour objet de présenter une vue panoramique de l'Union européenne et de son droit. Après un rappel historique sur l'émergence de l'Union européenne, le cours aborde la création du droit de l'Union européenne (par qui ? comment ?) avant de s'intéresser davantage au contenu de ce droit (quelles sources ? quelles caractéristiques ?) et au contentieux dont il peut faire l'objet.

### Droit des libertés fondamentales

*l'exécution des opérations financières, mais aussi de se pencher sur les divers contrôles (politiques, administratifs ou encore juridictionnels) susceptibles d'être mis en œuvre dans ce cadre.*

### **Droit international public 1**

**Public : L3**

**TD : oui, à choisir pour intégrer un Master de Droit public**

*Le droit international public est le droit applicable aux relations internationales. Il se distingue du droit interne en raison de la particularité de ses sujets (les États qui sont des entités souveraines, les organisations internationales et les personnes privées – individus, sociétés, ONGs) et de ses sources (le droit n'étant pas édicté par une autorité supérieure, mais secrété de manière horizontale par ses sujets). Le cours de Droit international public 1 présente ces fondamentaux : il identifie les sujets et les sources, il interroge les particularités de l'ordre juridique international, il montre son caractère indispensable dans le fonctionnement du « village planétaire ».*

### **Droit social 1**

**Public : L3**

**TD : oui, à choisir pour intégrer le master de droit des affaires ou de droit privé**

*Le cours envisage le droit social dans les rapports entre l'employeur et le salarié. Il a pour objet de permettre à l'étudiant de mieux comprendre la gestion des relations individuelles au sein de l'entreprise. Sont abordés les aspects juridiques liés au contrat de travail de sa conclusion à sa rupture.*

### **Droit administratif des biens**

**Public : L3**

**TD : oui, à choisir pour intégrer un Master de Droit public ou se présenter à des concours administratifs**

*Ce cours a pour objet l'étude de la définition et du régime juridique du domaine public, qui doit être distingué du domaine privé des personnes publiques. Il aborde également la question de l'expropriation pour cause d'utilité publique, ainsi que les notions essentielles de travaux et ouvrages publics, dont le régime est par ailleurs précisé.*

### **Régime des obligations**

**Public : L3**

**Public : L3**

**TD : oui, à choisir pour intégrer un Master de Droit public**

*Prolifération des acteurs, richesse des régimes juridiques, transversalité disciplinaire, influences internes, européennes, internationales, dialogue des juges... tout semble être mis en œuvre pour égarer les étudiants dans un dédale dans lequel même les praticiens du droit les plus aguerris ne se retrouvent pas toujours. Droits de l'humain, droits de l'homme, libertés publiques ou libertés fondamentales... Quelle que soit sa désignation, la matière est étudiée et enseignée depuis très longtemps dans les facultés de droit. Il s'agit d'une discipline juridique transversale dont les racines plongent dans un terreau d'humanisme et de philosophie. Elle invite à dépasser l'approche strictement positiviste, celle qui consiste à ne s'intéresser qu'à la norme, toute la norme, rien que la norme. En effet, le droit des libertés fondamentales s'insère dans un ensemble plus vaste : une réalité historique, économique, politique, idéologique. Dès lors, plus que toute autre matière juridique, le droit des libertés fondamentales oblige à s'ouvrir et à regarder derrière la norme. C'est de la personne humaine dans sa substance dont il est question, de son essence et de sa dignité.*

### **Droit des sociétés**

**Public : L3**

**TD : oui, à choisir pour intégrer le master de droit des affaires ou de droit privé**

*Le cours de droit des sociétés s'inscrit dans la continuité du cours de droit commercial. Il s'agit d'une branche du droit des affaires. Le cours a pour l'objet l'organisation et le fonctionnement d'une société de sa création à sa dissolution. Sont également abordés les formes sociétales particulières (SARL, SA, SAS...) et leurs modes de gouvernance.*

### **Droit social 2**

**Public : L3**

**TD : oui, à choisir pour intégrer le master de droit des affaires ou de droit privé**

*Le cours de droit social 2 traite des relations collectives de travail. Il a pour objet l'étude des règles qui régissent les relations entre les salariés et/ ou leurs représentants et l'employeur ou les groupements d'employeurs. Sont explorés les modalités d'expression et de défense des intérêts professionnels et la gestion de la représentation collective des salariés (action en justice, négociation collective, droit de grève,*

<p>TD : oui, à choisir pour intégrer le master de droit des affaires ou de droit privé</p> <p><i>Le cours de régime général des obligations constitue la suite du cours de droit des obligations étudié en deuxième année. Il a pour objet l'étude des opérations effectuées sur l'obligation (transmission, modification, extinction), dans ses relations entre les parties mais aussi avec les tiers. Sont également abordés dans le cadre de ce cours les actions qui permettent de sécuriser le droit du créancier vis-à-vis de son débiteur.</i></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Culture numérique</u></b></p> <p><b>Public : L3</b></p> <p>TD : oui, obligatoire</p> <p><i>Ce module permet aux étudiants de développer, de renforcer, de valider et d'attester les compétences nécessaires à la maîtrise des technologies de l'information et de la communication. L'usage des outils informatiques nécessite des compétences "numériques".</i></p> <p><i>Au travers des TD, les étudiants vont apprendre à maîtriser leur e-réputation, à connaître et respecter le droit d'auteur, à réaliser des textes en insérant des informations générées automatiquement, à concevoir un diaporama de façon professionnelle, à protéger leur environnement de travail, à utiliser des outils tels que Zimbra pour le travail collaboratif, à rechercher en ligne des informations fiables, à écrire des algorithmes, à exploiter des données dans des feuilles de calcul, ...</i></p> <p><i>Ces compétences sont indispensables dans la vie professionnelle et dans l'apprentissage de la citoyenneté.</i></p>	<p><i>participation aux organes de la direction des sociétés...).</i></p>
--	---



# Matières à choix encadrés

Sous réserve des places disponibles  
Priorité d'inscription pour les L3 puis places restantes pour les L2 et L1

COURS DE SEPTEMBRE À DECEMBRE	COURS DE JANVIER À AVRIL
<p style="text-align: center;"><b><u>Droit des personnes</u></b></p> <p><b>Public : L3, L2, L1</b> Matière à choisir pour intégrer le master de droit privé</p> <p><i>Le cours de droit des personnes traite des questions qui portent sur l'état civil, les droits civils, le domicile des personnes physiques. Ce cours est également l'occasion d'étudier la question de la capacité des personnes physiques et morales.</i></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Economie politique</u></b></p> <p><b>Public : L1, L2, L3</b></p> <p><i>Ce cours vise à initier de futurs juristes aux éléments essentiels à connaître en économie. Chaque séance aborde un thème particulier, par exemple le comportement du consommateur ou les politiques publiques de la concurrence et du marché. L'ensemble s'appuie sur l'actualité en cours, afin de développer une capacité de raisonnement par rapport à l'actualité économique.</i></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Histoire des idées politiques</u></b></p> <p><b>Public : L2, L3</b></p> <p><i>Ce cours s'attache à décrire les principaux courants de pensée et les œuvres essentielles qui fournissent les références et les concepts de la réflexion politique à partir de l'Antiquité grecque jusqu'au XVI<sup>e</sup>s. Il donne l'occasion d'aborder les grands auteurs (Platon, Aristote, saint Augustin, saint Thomas, Polybe, Cicéron, Machiavel...) et les notions cardinales (le Droit, la cité, la démocratie, l'empire, l'Etat...). (Cholet)</i></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Institutions européennes</u></b></p> <p><b>Public : L2, L3</b></p>	<p style="text-align: center;"><b><u>Relations internationales</u></b></p> <p><b>Public : L1, L2, L3</b></p> <p><i>Le cours de relations internationales est avant tout un marche-pied pour l'étude du droit international. Il s'agit tout d'abord d'acquérir les prérequis théoriques et les grilles de lecture qui permettent de comprendre la discipline mais aussi le phénomène « relations internationales ». Le cours présente ensuite les principaux acteurs de ces relations, qu'ils soient sujets du droit international ou non, leur régulation politique et juridique, ainsi que les facteurs qui les travaillent et les grandes réglementations qui répondent aux principales problématiques de la matière. En quelques mots : il s'agit de comprendre le monde qui nous entoure grâce à la science juridique agrémentée de quelques ouvertures politistes.</i></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Histoire du droit des personnes et des biens</u></b></p> <p><b>Public : L1</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Droit commercial</u></b></p> <p><b>Public : L2 ou L1</b> Cette matière est à suivre obligatoirement en première ou en deuxième année</p> <p><i>Le cours permet de comprendre comment se sont structurées les relations commerciales au fil du temps. Sont abordées les nombreuses sources de droit commercial, la notion et le statut du commerçant, son patrimoine mais aussi les modalités d'exploitation et de transmission du fonds de commerce.</i></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Droit civil des biens</u></b></p> <p><b>Public : L3, L2, L1</b> Matière à choisir pour intégrer le master de droit privé ou de droit des affaires</p>

Ce cours présente les institutions européennes, en voyant dans un premier temps les institutions relevant de la logique de coopération. Celles-ci sont spécialisées dans les domaines de la défense (OTAN, OSCE, etc.), de l'économie (OCDE, AELE, BERD, etc.), ou encore de la protection des droits de l'Homme (Conseil de l'Europe et Cour EDH). Sont dans un second temps étudiées les institutions relevant de la logique d'intégration, c'est-à-dire celles mises en place dans le cadre de l'Union européenne (Conseil européen, Conseil de l'UE, Commission européenne, Parlement européen, CJUE, BCE, etc.).

### **Histoire du droit de la famille**

**Public : L2, L3**

La famille est de toutes les institutions sociales celle qui présente la plus grande permanence mais également la plus grande diversité. L'étude de l'histoire de la famille, comme tout enseignement historique, est une source de réflexion qui permet une meilleure connaissance et une meilleure compréhension du droit positif. Ce cours s'inscrit dans la continuité du cours de L1 (histoire des personnes) et sera axé autour des relations patrimoniales qui règnent entre les époux avec les régimes matrimoniaux et entre les générations avec le droit des successions. Ce cours sera également l'occasion d'initier les étudiants à la recherche grâce à l'étude de documents d'archives.  
(Angers)

L'expression Droit de la famille pose une question : qu'est-ce que la famille ? La famille est un groupe de personnes, une structure sociale : elle est tissée de liens juridiques. La définition de la famille varie d'une époque à l'autre. Quelque soit la définition retenue de la famille, elle repose toujours sur l'individu qui doit être appréhendé selon des critères. L'appréhension juridique de l'individu sera envisagée du Moyen-Age jusqu'à la rédaction du code civil.  
(Cholet)

### **Histoire du droit constitutionnel et du droit administratif**

**Public : L2, L3**

Le cours d'Histoire du droit constitutionnel et du droit administratif est le troisième et dernier volet d'un triptyque d'un grand cours d'Histoire constitutionnelle et politique de la France de 1789 à 1946 enseigné durant les trois années de licence de droit. Le cours d'Histoire du droit constitutionnel et du droit administratif suit le cours d'Histoire des institutions enseigné en L1

Le cours de droit des biens a pour objet l'étude de l'ensemble des règles qui traitent des relations entre une personne et une chose. Il s'agit notamment de la possession, du droit de propriété, que celle-ci soit individuelle ou collective. Le droit des biens constitue la base du droit patrimonial qui structure de nombreuses disciplines du droit civil et des affaires.

### **Droit processuel**

**Public : L3, L2**

**Matière à choisir pour intégrer le master de droit privé ; le suivi du cours est indispensable pour tout étudiant qui souhaiterait intégrer les professions judiciaires**

Le cours de droit processuel s'attache à étudier les exigences fondamentales qui gouvernent tout à la fois le droit du procès civil, le droit du procès pénal et le droit du procès administratif. Au cours du semestre, un thème par semaine est étudié de façon approfondie : la question de l'accès à un tribunal est ainsi étudiée, mais encore celle de l'égalité des armes, celle du délai raisonnable, celle de l'indépendance et de l'impartialité du juge, celle de la publicité de la justice, celle de la motivation et de l'exécution des décisions de justice. Au sortir de ces cours, l'étudiant doit être à même de savoir précisément ce que recouvrent ces garanties et de les mobiliser à bon escient.

### **Histoire constitutionnelle**

**Public : L2, L3**

Le cours d'Histoire constitutionnelle est le deuxième volet d'un triptyque d'un grand cours d'Histoire constitutionnelle et politique de la France de 1789 à 1946 enseigné durant les trois années de licence de droit. Le cours d'Histoire constitutionnelle suit le cours d'Histoire des institutions enseigné en L1 droit et qui porte sur la période 1789-1814 (Révolution, Consulat et Empire). Le cours d'Histoire constitutionnelle porte sur la période 1814-1851 (Restauration, Monarchie de Juillet, Deuxième République) et il est destiné en priorité aux étudiants de L2 droit. Le cours d'Histoire constitutionnelle est suivi d'un cours d'Histoire du droit constitutionnel et du droit administratif qui porte sur la période 1852-1946 (Second Empire, Troisième République, État français, Libération et installation de la Quatrième République) destiné en priorité aux étudiants de L3 droit. Chaque cours peut être choisi indépendamment des deux autres cours.

### **Histoire du droit des obligations ou du droit pénal**

droit qui porte sur la période 1789-1814 (Révolution, Consulat et Empire) et le cours d'Histoire constitutionnelle qui porte sur la période 1814-1851 (Restauration, Monarchie de Juillet, Deuxième République) et qui est destiné en priorité aux étudiants de L2 droit. Le cours d'Histoire du droit constitutionnel et du droit administratif porte sur la période 1852-1946 (Second Empire, Troisième République, État français, Libération et installation de la Quatrième République) et il est destiné en priorité aux étudiants de L3 droit. Chaque cours peut être choisi indépendamment des deux autres cours.

### **Science politique 3**

**Public : L2, L3**

Ce cours optionnel de science politique porte sur les formes de la communication non-verbale du politique à travers la question du corps. Omniprésent en politique, le corps est en effet un vecteur privilégié (bien que souvent négligé) de communication et de séduction. Il joue à ce titre un rôle majeur sur divers plans et invite à privilégier une lecture sensible du politique, entre représentations, performances et émotions. Les travaux anglo-saxons ont souligné comment l'image de candidats est devenue une variable décisive dans la compétition électorale. Le poids de l'apparence (style, élégance, beauté, vestiaire...) s'est accru avec les évolutions d'un champ politique marqué par la médiatisation audiovisuelle et la personnalisation (Ego-Politique). Cette dimension corporelle est aussi présente au sommet de l'Etat. Fondée sur une constante représentation, l'institution présidentielle subit à son tour cette injonction et témoigne des mutations advenues sous l'aiguillon de la peopolisation politique. Enfin, les mobilisations collectives ne sauraient être appréhendées sans prendre en compte cette facette comme l'attestent les mouvements des Gilets Jaunes ou celui des Femmes, moments singuliers qui donnent à voir toute l'importance des corps contestataires.

(Angers)

Ce cours aborde la Science politique de façon approfondie. Il est centré sur le thème général des conflits politiques, des mouvements contestataires et de la résistance aux lois. Plus précisément, l'objectif est d'étudier la participation politique « non conventionnelle », donc des phénomènes tels que la désobéissance civile, les manifestations, les partis populistes, le rejet des gouvernants ou les révolutions. Seront aussi évoquées les élites politiques et économiques, leurs origines sociales et leurs idées.

(Cholet)

**Public : L2, L3**

Les obligations – contractuelles ou délictuelles – occupent une place centrale dans notre droit et, finalement, dans la vie courante de tout un chacun. En partant du droit romain et de son évolution, ce cours vise à étudier comment ce droit s'est construit. Le droit romain nous a en effet laissé de nombreuses règles et principes qui ont été retravaillés par les juristes médiévaux et de l'époque moderne pour donner naissance à des concepts qui nous sont familiers, comme le consensualisme.

(Angers)

Ce cours a pour objet de présenter l'histoire de la procédure pénale et du droit pénal de l'Antiquité à la Révolution française. Le cours analysera les évolutions du droit pénal et de la procédure tant d'un point de vue des théories juridiques que du droit en vigueur.

(Cholet)

### **Droit international public 2**

**Public : L3**

**Matière à choisir pour intégrer un Master de Droit public**

Ce cours vise à prolonger celui de la période 1 et à présenter les modalités concrètes d'application du droit international d'un point de vue structurel et matériel. D'un point de vue structurel, il interroge la hiérarchie des normes en droit international et les modalités d'application du droit international en droit interne. D'un point de vue matériel, il présente, en séances thématiques de 3 heures, une introduction à quelques-unes des branches du droit international (lutte contre le terrorisme, droit des réfugiés, maintien de la paix, droit international humanitaire, ou par exemple droit international de la santé/lutte contre les pandémies), en fonction de l'actualité internationale.

### **Droit de la fonction publique**

**Public : L3**

**Matière à choisir pour intégrer un Master de Droit public ou se présenter à des concours administratifs**

Ce cours a pour objet de présenter la fonction publique (sources du droit de la fonction publique, organisation de celle-ci), ainsi que d'étudier les règles applicables aux agents publics (qu'ils aient la qualité de « fonctionnaires » ou d'agents non titulaires), à travers notamment leur recrutement, la cessation de leurs fonctions, leurs droits (droits pécuniaires, droits à la protection etc.) et libertés



### **Droit pénal spécial**

**Public : L3**

**Matière à choisir pour intégrer le master de droit privé ou de droit des affaires**

*Conçu comme la continuité du cours de droit pénal général étudié en L2, le cours de droit pénal spécial traite en détail les différentes infractions portant atteinte aux personnes (coups et blessures, infractions sexuelles, injures, diffamation, harcèlement...), il aborde également les infractions consécutives à une atteinte aux biens (vol, escroquerie, abus de confiance...).*

*(liberté de pensée, droit de grève, etc.), ainsi que les obligations auxquelles ils sont assujettis (obligations d'obéissance, de dignité et de moralité, etc.) et les sanctions qu'ils encourent en cas de méconnaissance de celles-ci.*